

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE
ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Spécialité pédiatrie
24/10/2024

Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BALDE	Pierre André
2	GUENEFIO	Aymard Tresor
3	KOYENIN	Kwamivi Atcha
4	MAIGA	Oumou
5	NZIEFFE BOUANGA	Parfaite Gaelle
6	RAKOTOVAO	Andriantsihoarana Fanantenana
7	TABTI	Nawel
8	TOURE	Dramane

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 28 OCT. 2024



Le Directeur Général

Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé